



Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, ainsi qu'à toute personne en charge de la gestion des risques ou du reporting dans les organismes d'assurances qui souhaite en comprendre les enjeux et les approfondir.

Pour obtenir quoi ?

Assumer la fonction clé actuarielle dans toutes ses dimensions. Piloter les travaux actuariels requis par Solvabilité 2. Rédiger le rapport actuel destiné à la Direction, aux instances de gouvernance et à l'ACPR, et réaliser les analyses en amont.

Quels objectifs pédagogiques ?

Répondre aux attendus de la réglementation.

Conduire les travaux nécessaires à l'élaboration des avis actuariels.

Synthétiser les constats et recommandations issus des analyses actuarielles.

Quelles méthodes mobilisées ?

Exposé sur les techniques et la réglementation, illustration par des exemples.

Quels sont les prérequis ?

Connaissance des notions générales de comptabilité et de l'environnement assurantiel.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Didier MERCKLING,

Membre actif de l'Institut des actuaires, préside la commission IARD. Pendant plusieurs années détenteur de la fonction clé actuariat d'une SAM, il a exercé dans diverses compagnies comme responsable actuariale et technique, auditeur, contrôleur interne et gestionnaire de risques, souscripteur en réassurance.



La formation en pratique...

Quand et où ?

16 avril 2026

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de stage, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Réglementation Solvabilité II

- Contexte
- Références
- Rapport actuariel
- ACPR
- Qualité des données
- Missions réglementaires
- Activités
- Qualités requises
- Organisation



La durabilité

- Réglementation initiale
- Règlement délégué
- ACPR
- Prise en compte par la Fonction actuarielle
- Actions préalables

La déclinaison opérationnelle cible

- Calcul des provisions techniques prudentielles
- Emettre un avis sur la politique de souscription
- Emettre un avis sur la réassurance
- Participation à la Gestion des risques
- Reporting au Conseil

Le rapport actuariel - le contenu

- Formalisation
- Le processus de provisionnement
- Avis sur les souscriptions
- Avis sur la réassurance
- La gestion des risques/le processus ORSA
- Autres travaux techniques
- Autres sujets

Le rapport actuariel - analyses

- Provisions techniques
- Souscriptions
- Réassurance

Le rapport actuariel - synthèse et communication

L'actuaire au cœur du dispositif Solvabilité II

- Acteur clé pour le pilotage des risques
- Management actions
- Acteur clé pour le pilotage des fonds propres
- Un rôle central pris par l'actuariat

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.